

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS
(PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)

SEANCE DU 07 FEVRIER 2023

N° de délibération : 09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février à dix-huit heures, les membres du Comité du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Varennes-Vauzelles, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 49 PRESENTS : 27 VOTANTS : 30
DATE DE LA CONVOCATION	31/01/2024
VOTE	POUR : 30 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Étaient présents :

Adrien AUFEVRE, Fabrice BERGER, Isabelle BONNICEL, Sylvain COINTAT, Philippe CORDIER, Françoise CROTTET-FIGEAT, Christophe FRAGNY, Rose-Marie GERBE, Guy GRAFEUILLE, Eric GUYOT, Alain HERTELOUP, Raymond LE VAN, Emmanuel LOCTIN, Maurice MALETRAS, Dominique MAURIN, Gilles MENETRIER, Jacques MERCIER, Michel MONET, Rémy PASQUET, Alexis PLISSON, Laurent POMMIER, Patrick RAPEAU, Yves RAVET, Philippe ROLLIN, Sophian SAOULI, Sylvie THOMAS et Henri VALES

Étaient représentés (pouvoirs) :

François DIOT a donné pouvoir à Rose-Marie GERBE
Daniel GILLONNIER a donné pouvoir à Sylvain COINTAT
Jean-Louis GUTIERREZ a donné pouvoir à Emmanuel LOCTIN

Monsieur Emmanuel LOCTIN est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Demande de subvention chargé de mission abattoir

Dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial, le Pays accompagne l'abattoir de Cosne-Cours-sur-Loire dans la modernisation et le développement de la structure. Pour coordonner tous les partenaires de ce projet et mobiliser les acteurs du territoire, un ou une chargé-e de mission va être recruté-e pour :

- ✓ Suivre les différentes études en cours (immobilière et juridique) ;
- ✓ Mise en œuvre des différentes études ;
- ✓ Accompagner à la structuration de l'aval de la filière et notamment des débouchés de la restauration collective ;
- ✓ Accompagner à la mobilisation des acteurs autour de la nouvelle structure juridique de l'abattoir ;
- ✓ Recherche de financement ;
- ✓ Coordination et animation des acteurs et partenaires du projet.

Il est proposé le plan de financement sur 3 ans suivant :

Dépenses		Financements	
Frais salariaux	133 200,00 €	Fonds Vert	115 819,20€
Frais de déplacement	11 574,00 €	Autofinancement	28 954,80 €
TOTAL	144 774,00 €	TOTAL	144 774,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- valide le plan de financement prévisionnel ;
- autorise le Président à solliciter la subvention et signer tous les documents liés à cette demande.

Le Président,
Eric GUYOT



**Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 07 février 2024**

